



PROCÈS-VERBAL DU GROUPE AD HOC

Président : Uruguay

Réunis à Punta del Este, République Orientale de l'Uruguay, les Délégués des pays membres de la X Conférence des Ministres de la Défense des Amériques, dans le Groupe ad hoc

Ont accordé:

1.- Quant au littéral A parmi les points non consensuels à la Réunion préparatoire:

a) Par consensus, le texte suivant: « Conformément à la législation de chaque État et en respectant sa volonté souveraine, il est considéré pertinent que les organismes nationaux spécialisés étendent les initiatives régionales visant des exercices d'aide humanitaire pour appuyer les autorités compétentes ».

b) La rédaction d'un texte, par la délégation du Pérou, concernant des exercices d'aide humanitaire pour appuyer le développement des pays du continent.

2.- Quant au littéral B, parmi les points non consensuels à la Réunion préparatoire, par consensus le texte suivant : « Compte tenu de l'article six de la Déclaration de la IX Conférence des Ministres de la Défense des Amériques, de la Résolution AG/RES 2632 (XLI-O/11) ainsi que de la Résolution AG/RES 2735 (XLII-O/12), demander au Conseil permanent de l'Organisation des États Américains d'organiser et de mener à but des réunions pour traiter l'avenir de la mission et les fonctions des instruments et des composantes du système interaméricain de défense, y compris l'Organisation interaméricaine de défense, avec la participation des représentants des Ministères de la défense.

3.- Quant au littéraux C et D parmi les points non consensuels à la Réunion préparatoire. À défaut de consensus dans ce Groupe ad hoc, ces points ont été traités dans la Commission de Déclaration.



Pour attestation de ce qui précède, le présent procès verbal est signé en quatre exemplaires de la même teneur en espagnol, français, anglais et portugais.

Brig. Gral (R) Gerónimo Cardozo

Président
Secrétaire Exécutif de la X CMDA

Dra. Sandra De Souza
Secrétaire du procès-verbal